



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 11 MARS 2020

À 17 H 30

PROCÈS-VERBAL 20-03

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avard	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
M. Éric DesLauriers-Joannette	Administrateur
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Mme Évelyne Beaudin quitte à 17h50, avant la présentation du point numéro 7 de l'ordre du jour.

Étaient aussi présents :

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur des opérations

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 023-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020 -

RÉSOLUTION 024-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 février 2020.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 février 2020 soit et est approuvé en y apportant la correction suivante :

Au point intitulé « Période de questions des personnes présentes », au paragraphe 2, le nom de famille de monsieur Denis Pellil est corrigé pour Pellé.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 025-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé sans modification.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose des documents aux administrateurs et en fait un bref résumé.

5. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) DE SHERBROOKE – ENTENTE SOLIDARITÉ TRANSPORT 2020-2021

RÉSOLUTION 026-20

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke (CDC) et la Société de transport de Sherbrooke (STS) afin de contribuer au Projet Solidarité Transport par la réduction de 50 % dans l'achat de titres de transport;

CONSIDÉRANT QUE cette entente sera incorporée au projet pilote Entente Solidarité Transport : tarification solidaire 2020-2021, qui débutera le 1er avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente afin couvrir la période entre la date de renouvellement de l'Entente Solidarité Transport et la date de début du projet pilote Entente Solidarité transport : tarification solidaire 2020-2021, période allant rétroactivement du 1er mars 2020 au 31 mars 2020 et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 3 000\$.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la STS soit et est autorisée à fournir des titres de transport à la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke (CDC) en contribuant sous la forme d'un rabais de 50 % sur lesdits titres et ce, jusqu'à concurrence d'un montant pour la STS de 3 000 \$ pour la période allant rétroactivement du 1er mars 2020 au 31 mars 2020.

- ADOPTÉ -

6. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) DE SHERBROOKE – PROJET PILOTE ENTENTE SOLIDARITÉ TRANSPORT: TARIFICATION SOLIDAIRE 2020-2021 -

RÉSOLUTION 027-20

CONSIDÉRANT QUE la STS travaille activement à réviser sa politique tarifaire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke (CDC) et la Société de transport de Sherbrooke (STS);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en une réduction de 50 % dans l'achat de titres de transport occasionnels (jetons, laissez-passer 1 jour) et ce, jusqu'à un plafond annuel de 14 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'émission de laissez-passer mensuel pour 400 personnes à faible revenu avec réduction de 40%, incluant l'intégration de 160 nouveaux clients;

CONSIDÉRANT QUE les 160 nouveaux clients vont compenser la perte de revenu engendrée par la réduction de 40% sur les titres mensuels;

CONSIDÉRANT QUE la CDC sera responsable de la sélection des personnes éligibles aux laissez-passer réduits mensuels, après analyse de leur situation financière;

CONSIDÉRANT QUE les risques financiers reliés à la bonification du projet ont été présentés en atelier de travail aux membres du conseil d'administration par la CDC, risques étant un manque à gagner potentiel de 93 024\$, advenant qu'il n'y ait aucun nouveau client sur les 400 clients admis mensuellement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de d'approuver cette entente afin de répondre aux besoins qui ont été identifiés par des organismes communautaires répartis à travers les quartiers les plus défavorisés à Sherbrooke.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le projet pilote Entente Solidarité Transport : tarification solidaire 2020-2021 soit et est adopté par le conseil d'administration, pour une durée d'un an à partir du 1er avril 2020.

Que la réduction de 50% pour les titres de transport occasionnels (jetons, laissez-passer 1 jour) soit et est adoptée avec un plafond annuel de 14 000\$.

Que la réduction de 40% sur les titres mensuels pour 400 personnes soit et est adoptée et ce, en toute connaissance des risques financiers associés.

- ADOPTÉ -

Madame Évelyne Beaudin quitte l'assemblée.

7. SYMPOSIUM PRINTANIER DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DU TRANSPORT URBAIN (ACTU) – DU 10 MAI AU 12 MAI 2020-

RÉSOLUTION 028-20

CONSIDÉRANT QUE la STS est membre de l'Association Canadienne du Transport Urbain (ACTU);

CONSIDÉRANT QUE la STS désire s'inspirer des meilleurs pratiques en transport collectif.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres désignés par le conseil d'administration soient et sont autorisés à participer au Symposium printanier de l'Association Canadienne du Transport Urbain (ACTU) et que la Société de transport de Sherbrooke assume les frais inhérents à leur inscription, soit l'équivalent d'un montant de 725\$.

- ADOPTÉ -

8. AJOUT DE SERVICE -

RÉSOLUTION 029-20

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une ligne de Transport À la Demande (TAD) dans le secteur Saint-Élie, pour un montant estimé de 2 000\$ en 2020 (5 000\$ annualisé);

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les temps de parcours des lignes qui passent au centre-ville afin d'optimiser l'efficacité du réseau pour un montant de 14 000\$ en 2020 (40 000\$ annualisé);

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les temps de parcours en lien avec la nouvelle voie de circulation prévue au CHUS Fleurimont pour un montant de 12 000\$ en 2020 (35 000\$ annualisé);

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les temps de parcours de la ligne passant au Plateau St-Joseph en lien avec la circulation accrue et l'ajout d'un feu de circulation pour un montant de 7 000\$ en 2020 (20 000\$ annualisé);

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un doubleur dû au fort achalandage en direction de l'Université de Sherbrooke pour un montant de 4 000\$ en 2020 (10 000\$ annualisé);

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir le niveau de service du samedi lors des congés fériés pour un montant de 6 000\$ en 2020 (18 000\$ annualisé);

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'ajout d'une nouvelle ligne pour la desserte du parc industriel (Secteur Pépin et Robert-Boyd) (minibus) et d'ajuster le tracé pour la ligne qui dessert le boulevard René-Lévesque pour un montant de 30 000\$ en 2020 (85 000\$ annualisé).

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les modifications suivantes soient et sont adoptées pour un montant total de 75 000\$ en 2020 (213 000\$ annualisé).

- ADOPTÉ -

9. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES-

RÉSOLUTION 030-20

CONSIDÉRANT QUE la Société doit renouveler ses polices d'assurances de dommages à compter du 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), une société peut renouveler, sans être tenue de demander des soumissions, tout contrat d'assurance adjudgé à la suite d'une telle demande, à la condition que le total formé par la période d'application du contrat original et par celle de ce renouvellement et, le cas échéant, de tout renouvellement antérieur de ce contrat n'excède pas cinq ans. Les primes prévues au contrat original peuvent être modifiées pour la période d'application de tout renouvellement. Le renouvellement 2020-2021 sera le 4e renouvellement suite au contrat original.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la proposition de renouvellement d'**Aon Courtiers d'assurance**, soit et est approuvée selon les garanties, limites, franchises et primes suivantes :

1. ASSURANCE AUTOMOBILE	167 687,00 \$
<u>Assurance automobile des propriétaires</u>	
Chapitre A – Responsabilité civile limite 2 000 000 \$	
- franchise 5 000 \$	inclus
Chapitre B – Dommages éprouvés par les véhicules assurés	
Division 1 – Tous risques/ franchise 5 000 \$	inclus
Division 3 – Accident sans collision ni versement	
- Tous les véhicules / franchise 5 000 \$	inclus
2. ASSURANCES DES BIENS	80 267,00 \$
<u>Biens de toute description</u> / franchise 25 000\$	
- frais supplémentaires limite 2 000 000 \$	inclus
- interruption des affaires limite 3 541 000 \$	inclus
- tremblement de terre et mouvements de sol / franchise 10 %	inclus
- inondation / franchise 25 000 \$	inclus
- refoulement d'égout / franchise 25 000 \$	inclus
- tout autre sinistre / franchise 25 000 \$	inclus
- Station du Dépôt garantie limitée à l'incendie pour une prime de 2 315\$ pour 6 mois, renouvelable si besoin est.	inclus
3. ASSURANCES RESPONSABILITÉS	
<u>Responsabilité civile primaire</u> / franchise 5 000 \$	8 596,00 \$
<u>Responsabilité civile pour la Station du Dépôt (pour une période de 6 mois, renouvelable si besoin est)</u> / franchise 1 000\$	
	350,00 \$
<u>Dépollution et responsabilité environnementale des réservoirs d'entreposage</u> limite 2 000 000 \$ / franchise 5 000 \$	3 577,00 \$
<u>Responsabilité excédentaire Umbrella</u> limite 9 000 000 \$ par événement	10 800,00 \$
<u>Responsabilité des administrateurs et dirigeants</u> limite 2 000 000 \$ / franchise garantie A 0 \$ /franchise garantie B à E 5000 \$	3 531,00 \$
<u>Responsabilité des fiduciaires</u> limite 5 000 000 \$ / franchise 1 000\$	3 580,00 \$
4. ASSURANCE DE FIDÉLITÉ DES EMPLOYÉS, DE LA PERTE D'ARGENT ET DE VALEURS NÉGOCIABLES / franchise 5 000 \$	1 681,00 \$
5. ASSURANCE BRIS DES ÉQUIPEMENTS limite 27 678 942 \$ / franchise 5 000 \$	1 545,00 \$

6. <u>ASSURANCE CYBERRISQUE</u>	8 552,00 \$
limite 1 000 000 \$	
7. <u>ASSURANCE DES BIENS ET RESPONSABILITÉ POUR LA STATION DU DÉPÔT POUR 6 MOIS DU 30 SEPTEMBRE 2020 AU 31 MARS 2021, SI BESOIN EST</u>	2665,00\$
Prime totale annuelle excluant toutes taxes et honoraires	292 831,00 \$
Taxe provinciale de 9 %	26 354,79 \$
Prime annuelle incluant les taxes	<u>319 185,79 \$</u>
Honoraires professionnels	20 000,00 \$
Coût total annuel incluant les taxes	<u>339 185,74 \$</u>

Que la proposition de renouvellement du contrat d'assurance pour les assurances de dommages d'Aon Courtiers d'assurance soit et est conservée aux archives sous le no A20-09.

- ADOPTÉ -

10. **BILAN DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE
(CMDS) POUR L'ANNÉE 2019-**

RÉSOLUTION 031-20

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de Mobilité Durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le bilan des activités du Centre de Mobilité Durable de Sherbrooke (CMDS) pour l'année 2019 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

11. **RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS-**

RÉSOLUTION 032-20

CONSIDÉRANT QUE les effectifs de la STS sont en augmentation suite aux ajouts de service importants;

CONSIDÉRANT l'importance de renforcer le rôle de la STS comme leader de la mobilité durable en accentuant ses activités liées à l'électrification des transports, au développement des technologies favorisant l'utilisation du transport en commun et à l'amélioration du réseau;

CONSIDÉRANT les objectifs de mobilisation du personnel de la STS et de renforcement de la qualité et de l'expérience client;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un milieu de travail sécuritaire et de développer une culture en santé sécurité et mieux être;

CONSIDÉRANT que la STS doit se doter des ressources nécessaires afin de rencontrer ses objectifs en la matière;

CONSIDÉRANT QUE ces objectifs nécessitent des changements organisationnels importants.

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituants suivants :

- Structure organisationnelle;
- Classification et description sommaire des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le no A20-10.

- ADOPTÉ -

12. APPROVISIONNEMENT EN ESSENCE ORDINAIRE POUR LES MINIBUS DE TRANSPORT ADAPTÉ REÇUS EN 2020 -

RÉSOLUTION 033-20

ATTENDU QUE la STS n'est plus en mesure d'acquérir des autobus fonctionnant au carburant diesel répondant à ses besoins puisque le fournisseur en a cessé la fabrication;

ATTENDU QUE la STS va devoir acquérir des véhicules à essence pour le transport adapté afin de répondre à ses besoins;

ATTENDU QUE la STS désire orienter ses acquisitions vers des autobus électriques pour les véhicules du transport adapté au cours des prochaines années et souhaite donc minimiser les investissements pour les véhicules à essence;

ATTENDU QUE la STS souhaite adhérer à une carte de crédit d'essence d'un fournisseur, ayant des points de service ouverts 24h/jour à proximité du centre d'opérations, des pompes en quantité suffisantes pour minimiser l'attente et d'autres points de service répartis sur tout le territoire desservi par la STS, afin que le personnel de l'entretien et/ou les chauffeurs puissent faire le plein à tous les jours et à toute heure de la journée;

ATTENDU QU'un seul fournisseur est en mesure de répondre aux besoins de la STS;

ATTENDU QUE selon l'article 6.02 de notre règlement R-050, Règlement de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services, le directeur général peut autoriser une dépense justifiée et conclure un contrat avec le fournisseur de son choix.

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil d'administration autorise le directeur général à conclure un contrat avec Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. (carte Pétro-Canada), au montant estimé de 95 000\$ pour la période du 1er mars 2020 au 31 décembre 2020.

- ADOPTÉ -

13. PORTES D'ACCÈS -

RÉSOLUTION 034-20

ATTENDU QUE la sécurisation des accès aux installations de la STS doit être améliorée, suite à l'audit de la vérificatrice générale;

ATTENDU QUE deux demandes prix ont été faites et que Électro Alarme 2000 inc. a été retenu étant le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 45 514\$;

ATTENDU QUE la majorité des travaux sont complétés et que des ajouts ont été demandés par la STS afin d'assurer un meilleur contrôle des accès.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration autorise la poursuite du projet avec le fournisseur actuel pour un coût maximal ne dépassant pas 60 000\$, incluant les coûts actuels encourus.

- ADOPTÉ -

14. RÉSILIATION DU CONTRAT ATTRIBUÉ POUR LE PROJET DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INTELLIGENCE D'AFFAIRES (BI)-

RÉSOLUTION 035-20

ATTENDU QU'en date du 11 septembre 2019 le conseil d'administration a adopté la résolution 101-19 concernant l'attribution du contrat pour le projet de services professionnels en intelligence d'affaires (BI) à « Groupe CGI inc. »;

ATTENDU QU'il y a eu incompréhension des deux parties concernant la faisabilité dudit projet en lien avec le montant attribué;

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution entraîne la nécessité de procéder à la résiliation du contrat que la STS a conclu, en septembre 2019, avec « Groupe CGI inc. ».

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour le projet de services professionnels en intelligence d'affaires attribué à « Groupe CGI inc. » par la résolution 101-19, soit et est résilié.

Que les dépenses justifiées encourues par le fournisseur jusqu'à la date de résiliation du contrat soient et sont réglées.

Que la note de service du chef d'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A19-30.

- ADOPTÉ -

15. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE –

RÉSOLUTION 036-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de février 2020 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Dany Grondin

Madame Grondin se réjouit de l'adoption du projet pilote de tarification solidaire avec la CDC et considère que celui-ci est une belle avancée. Elle a hâte de travailler afin de rendre le projet accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs.

Monsieur Éric DesLauriers-Joannette

Monsieur DesLauriers-Joannette souligne l'initiative concernant l'événement de consultation publique prévu le 25 mars prochain. Il y voit une excellente occasion d'échanger et partager avec les utilisateurs.

Madame Chantal L'Espérance

Madame L'Espérance remercie la CDC et souligne la chance de pouvoir compter sur un partenaire de cette qualité. Elle est convaincue que ce projet pilote sera bonifié au fil des ans et que plusieurs utilisateurs pourront en bénéficier.

Monsieur Pierre Avard

Monsieur Pierre Avard souligne l'importance de diffuser l'information relativement au projet pilote de tarification solidaire au sein de la population des personnes âgées. Il suggère d'évaluer si la FADOQ pourrait être mise à contribution à ce niveau.

Monsieur Pierre Tremblay

Monsieur Tremblay est touché par le fait que le programme de tarification solidaire conclu avec la CDC permet de rejoindre des gens isolés, leur donnant ainsi la chance de briser leur solitude. Il mentionne également le travail effectué par la STS afin de prendre les devants concernant l'élaboration d'un plan d'action face au coronavirus.

Monsieur Marc Denault

Monsieur Denault, appuyé par le conseil d'administration, adresse une motion de félicitations à Mme Mélanie Houle et M. Christian Bibeau de la Corporation de Développement Communautaire (CDC) de Sherbrooke pour le projet de tarification solidaire. Grâce à ce projet, 400 Sherbrookois(e) pourront bénéficier du transport en commun à coût moindre.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 05

Sherbrooke (Québec), le 11 mars 2020.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson